

CANADA

ROYAUME-UNI

RÉPUBLIQUES À L'ACCORD D'AR-

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

N° 29

PROTOCOLE

ENTRE

LE CANADA, LE ROYAUME-UNI

ET

L'UNION DES RÉPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE  
INDEMNITÉ AU CANADA POUR LES  
MINES DE NICKEL DE PETSAMO

Signé à Moscou le 8 octobre 1944

Pour le  
Gouvernement du Canada

Pour le  
Gouvernement de l'Union des  
Républiques Socialistes Soviétiques

L. D. WILGESS

DEKANOSOV

En vigueur le 8 octobre 1944

(Cachet)

(Cachet)



Pour le  
Gouvernement du Royaume-Uni

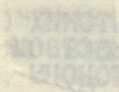
ARCHIBALD WILKINSON

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,  
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1949

32 756 384  
61631901



CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

N° 29

PROTOCOLE

ENTRE

LE CANADA, LE ROYAUME-UNI

ET

L'UNION DES RÉPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE  
INDEMNITÉ AU CANADA POUR LES  
MINES DE NICKEL DE PÉTSAMO

Signé à Moscou le 8 octobre 1944

En vigueur le 8 octobre 1944



OTTAWA  
RIMONDI CHATHAM C. & L. P.  
IMPRIMERIE DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PARLÉMENTAIRE

1944  
10111101



**PROTOCOLE ENTRE LE CANADA, LE ROYAUME-UNI ET L'UNION DES  
RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES À L'ACCORD D'AR-  
MISTICE INTERVENU LE 19 SEPTEMBRE 1944 ENTRE L'UNION  
DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES ET LE  
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU  
NORD D'UNE PART ET LA FINLANDE D'AUTRE PART.**

(Traduction)

MEMORANDUM OF AGREEMENT

A l'occasion de la signature de l'Accord d'Armistice conclu avec le Gouver-  
nement de Finlande, le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de l'Union  
des Républiques Socialistes Soviétiques et le Gouvernement du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus que:

A propos de la rétrocession par la Finlande à l'Union Soviétique de l'ancien  
territoire soviétique de l'oblast de Petsamo (Pechenga) et le transfert à  
l'Union Soviétique en résultant du droit de propriété sur les mines de nickel  
(y compris tous biens et installations s'y rattachant) exploitées dans ledit  
territoire pour le bénéfice de *Mond Nickel Company* et de *International Nickel  
Company of Canada*, le Gouvernement Soviétique paiera au Gouvernement  
Canadien au cours des six années à courir du jour de la signature du présent  
Protocole, par versements égaux, la somme de vingt millions de dollars des  
États-Unis à titre d'indemnité pleine et finale aux compagnies susvisées. Pour  
les fins dudit paiement, les dollars des États-Unis seront calculés à raison de  
35 dollars l'once-or.

Fait à Moscou le 8 octobre 1944 en triple expédition chacune en langues  
anglaise et russe, les deux textes anglais et russe faisant foi.

Pour le  
Gouvernement du Canada:

L. D. WILGRESS.

(Cachet)

Pour le  
Gouvernement de l'Union des  
Républiques Socialistes Soviétiques:

V. DEKANOSOV.

(Cachet)

Pour le  
Gouvernement du Royaume-Uni:

ARCHIBALD CLARK KERR.

(Cachet)

PROTOCOLE ENTRE LE CANADA, LE ROYAUME-UNI ET L'UNION DES  
RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES À L'ACCORD D'AR-  
MISTICE INTERVENU LE 19 SEPTEMBRE 1944 ENTRE L'UNION  
DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES ET LE  
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU  
NORD D'UNE PART ET LA FINLANDE D'AUTRE PART.

(Traduction)

À l'occasion de la signature de l'Accord d'Armistice conclu avec le Gouver-  
nement de Finlande, le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de l'Union  
des Républiques Socialistes Soviétiques et le Gouvernement du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus que:

À propos de la rétrocession par la Finlande à l'Union Soviétique de l'ancien  
territoire soviétique de l'oblast de Petzamo (Pechenga) et le transfert à  
l'Union Soviétique en résultant du droit de propriété sur les mines de nickel  
et autres métaux précieux et installations s'y rattachant) exploitées dans ledit  
territoire pour le bénéfice de Nord Nickel Company et de l'entreprise Nickel  
Company of Canada, le Gouvernement Soviétique paie au Gouvernement  
Canadien au cours des six années à compter du jour de la signature du présent  
protocole, par versements égaux, la somme de vingt millions de dollars des  
États-Unis à titre d'indemnité pécuniaire et finale aux compagnies susvisées. Pour  
les fins du présent paiement, les dollars des États-Unis seront calculés à raison de  
un dollar l'once-or.

Le présent paiement sera effectué le 8 octobre 1944 en triple expédition chacune en langues  
anglaise et russe, les deux textes anglais et russe faisant loi.

Pour le  
Gouvernement de l'Union des  
Républiques Socialistes Soviétiques:  
V. DEKANSOY  
(Cachet)

Pour le  
Gouvernement du Canada:  
L. D. WILGRESH  
(Cachet)

Pour le  
Gouvernement du Royaume-Uni:  
ARCHIBALD CLARK KERR  
(Cachet)